



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE 08 AVRIL A VINGT HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame TRAMIER Claire, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

**PRESENTS** : Claire TRAMIER, Yoann DORNER, Maxence AUTHIER, Stéphane MENAGER, Hervé MOINAUD, Ghislaine CHANTEAU, Myriam DENIAUD, Isabelle BALBINE, Stéphane JARRY

*Excusés :*

Anne BRASSET, procuration à Isabelle Balbine  
Pascal PRODEAU, procuration à Stéphane Ménager  
Alice DOUAUD, procuration à Yoann Dorner  
Eva ANDREY, Christine BRETECHE.

**Secrétaire de séance** : Ghislaine CHANTEAU

---

### Le Conseil Municipal :

Approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal du vendredi 25 mars 2022 à l'unanimité.

*Ce conseil municipal aura une dominante budgétaire, avec la nécessité d'approuver et voter les comptes de gestion/administratif 2021, le budget prévisionnel 2022 ; à la fois pour le budget commune et budget logements sociaux.*

### 1) LES FINANCES PUBLIQUES

Présentation des finances publiques de la commune de Lavau, année 2021 par l'adjoint aux finances, Monsieur DORNER :

*Année de transition :*

- marquée par une année de conformité et de rattrapages financiers
- une année d'études et de validation des projets
- une prise de compétence par la comptable de la mairie.

### I - PRESENTATION DU BUDGET DE LA COMMUNE- 2021 - ET SES RESULTATS :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		103 264.33 €		102 797.93 €
Opération de l'exercice	110 860.43 €	288 353.24 €	579 705.13 €	653 357.28 €
Totaux	110 860.43 €	391 617.57 €	579 705.13 €	756 155.21 €
TOTAUX		280 757.14 €		176 450.08 €

Résultat d'investissement à reporter : 280 757.14 €

Résultat de fonctionnement à reporter : 176 450.08 €

## CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Sur les principaux chapitres, le budget réalisé est en dessous des dépenses prévisionnelles, ce qui nous permet de dégager une marge excédentaire.

Tous les chapitres sont contenus en dépenses, mais des indicateurs nous alertent sur certains postes :

- En progression  
Les frais d'affranchissement (frais d'envoi conséquents en urbanisme)
- En forte augmentation :  
L'eau / assainissement + 24%,  
L'énergie + 4%,  
Les fournitures générales + 45%
- En dépassement :  
Les contrats de prestations + 25%  
La maintenance + 45%  
Les contrats d'assurances + 50%

Les dépenses en charges du personnel s'élèvent à 252 545.27 € pour 2021. Le départ de deux agents de la collectivité et la restructuration de l'équipe ont marqués l'année.

Les charges de gestion courantes : 78 273.13 € comprennent les indemnités aux élus à hauteur de 39 443.67 €, le SDIS pour 20 121 € et la dotation au CCAS 8 000 €. Le reste étant des contributions et subventions exceptionnelles.

## INVESTISSEMENT

Un budget maîtrisé par une année de validation des projets et la reconstitution des capacités de financement.

Les dépenses marquantes :

- La dépote
- Le renouvellement du matériel informatique
- La diminution de notre dette bancaire par la finalisation d'un prêt

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des recettes stables et appréciables :

- attribution due à la mutualisation de notre « interco »
- Les impôts directs locaux
- La dotation de solidarité versée deux fois cette année
- Des taxes liées au droit de mutation en légère augmentation
- Des taxes sur pylônes
- Des dotations régaliennes identiques au prévisionnel.

Les recettes marquantes :

- rattrapages de subventions liées à l'aménagement de la rue du Port et au PAVC (103 598.24€)

## EN CONCLUSION

Il apparait nécessaire d'amener une réflexion sur la consommation en énergie / électricité d'un point de vue général : bâtiments, voirie... Poursuite de la maîtrise des dépenses en général afin de mettre en place les projets du mandat.

### **Affectation des résultats de l'année 2021 à l'exercice 2022 :**

Proposé comme suit	- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	100 000.00 €
	- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	76 450.08 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la conformité du compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats.

- II - COMMUNE : BUDGET PREVISIONNEL 2022

Le Budget primitif s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	659 500.08 €
Recettes	659 500.08 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	546 757.14 €
Recettes	546 757.14€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires, pour l'année 2022.

- III - PRESENTATION DU BUDGET LOCATIFS SOCIAUX, 2021 ET SES RESULTATS :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		9 118,93 €		28 230,09 €
Opération de l'exercice	0,00 €	0,00 €	3 870.97 €	11 569.58 €
Sous-Totaux	0,00 €	9 118,93 €	3 870.97 €	39 799.67 €
TOTAUX		9 118,93 €		35 928.70€

Résultat cumulé de l'exercice	45 047.63 €	Proposition des reports exercice 2022 :	
Résultat de fonctionnement à affecter	35 928.70 €		reporter au 002 – 20 928.70 €
Résultat d'investissement à affecter	9 118.93 €		reporter au 1068 – 15 000.00 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la conformité du compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats pour le budget locatifs sociaux.

*Les locatifs rue du Cadran sont vieillissants et nécessitent des travaux, une réflexion s'engage sur les moyens à mettre en œuvre pour les économies d'énergie. Un élu suggère de réinvestir et pourquoi pas dans la création de nouveaux logements ?*

- IV – LOCATIFS SOCIAUX : BUDGET PREVISIONNEL 2022

Le Budget primitif s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	30 928.70€
Recettes	30 928.70€

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	24 918.93€
Recettes	24 918.93€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires, pour l'année 2022.

## - V - Délibération sur la dénomination « chemin des Papillons »

Le chemin des papillons au Vigneau, a été créé il y a quelques années pour faciliter l'identification de l'adresse. Cependant les démarches administratives n'ont pas été suivies d'effet. Il convient donc au conseil municipal de délibérer officiellement sur cette désignation de voie communale pour transmission aux services concernés.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'officialisation de ce nom de voie.

### **Questions diverses :**

Atlantic'eau a adressé la liste des compteurs d'eau référencés pour la commune. Faire un point sur ceux qui ne sont plus utilisés afin de les enlever du répertoire.

Réflexion sur les lampadaires et l'éclairage public : constituer un groupe de trois élus pour étudier la nécessité ou non, de modifier les modalités d'éclairage.

Remplacement de Madame Lefevre sur les commissions :

Mme Deniaud pour la CCID, Mme Chanteau pour le CCAS, M. Prodeau pour l'urbanisme.

Adressage : la mairie est en attente du devis suite au rendez-vous avec le professionnel de la Poste. Il faudra également budgéter le coût des plaques de numérotation pour l'ensemble de la commune.

Fin du conseil municipal à 23h.